

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 21 juillet 2014**

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Séverine BIONDI, Mr Étienne BONIN, Mme Émilie COLAS, Mr Michel D'ELIA, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mr Ludovic GRAINCOURT, Mr Didier SIMONNET, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET,

Membre absent excusé : Mme Valérie RENOT

## **1) Création Commission Communal d'appels d'offres**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu l'article L.2121-22 des collectivités territoriales,

Vu l'article 22 du code des marchés publics,

Après avoir conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, voté à scrutin secret

Elit **Mr Philippe PETIT, Maire**, président de la commission d'appel d'offres,

Elit **Mme Julie VERNOCHET, Mr Vincent CROUZIER, Mr Michel D'ELIA** en tant que membres titulaires de la commission d'appels d'offres

Elit **Mme Marie-José TROUSSEL, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mr Didier SIMONNET** en tant que membres suppléants

Prend acte que conformément à l'article 22-III du code des marchés publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appels d'offres par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire élu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reconduire les membres de la commission d'appel d'offres au sein de la commission d'ouverture des plis.

## **2) Fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Mr le Maire de Collonges les Premières, à signer la convention de reversement des fonds d'amorçage, à la Communauté de communes de la plaine dijonnaise qui prend en charge la mise en place des NAP à la rentrée scolaire. La commune reversera donc à cet ECPI l'intégralité de ces fonds versés par l'état.

### **3) Convention pour l'entretien du cimetière de Premières**

Mr le Maire de Collonges lit une proposition de convention avec les communes de Premières et Beire le Fort pour l'entretien du cimetière de Premières. Cela concerne le désherbage et l'eau. La proposition est que la commune de Collonges les Premières participe à 50%, celle de Beire le Fort à 30% et celle de Premières à 20%.

Etant donné le manque de clarté dans le calcul des taux de participations, son évolution future, la commune utilisant depuis 12 ans le cimetière de Beire le Fort et non celui de Premières, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, refuse la signature de ce projet de convention.

### **4) Modification budgétaire : décision modificative**

L'estimation du coût des travaux de réfection de la cour d'école, d'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que ceux prévus pour réhabilitation du creux de chien dépassent le coût prévu au budget. Cela amène donc 2 décisions : le report pour 2015 des travaux de réfection des trottoirs de l'impasse du clos et une décision modificative.

Dépenses de fonctionnement :

- 61522 (Bâtiments) - 15 700 euros
- 61523 (Voies et réseaux) - 15 700 euros
- 023 (Virement à la section d'investissement) + 31 400 euros

Dépenses d'investissement :

- 2113 (Terrains aménagés autres que voirie) + 31 400 euros

Recettes d'investissement :

- 021 (Virement de la section de fonctionnement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide cette décision modificative.

### **5) Subvention sénatoriale**

Les travaux de la cour d'école et l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite peuvent donner droit à des subventions par le sénateur PATRIAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mr le Maire de Collonges les Premières, à préparer le plan de financement et solliciter les subventions.

### **6) Divers**

Remerciements du conseil municipal de la part d'associations pour les subventions accordées : Handball de Genlis, prévention routière, Easy Danse et foyer rural de Collonges.